

# Swiss Positive Fund

Fonds de placement contractuel de droit suisse de la  
catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » à  
compartiments

Rapport annuel révisé  
pour l'exercice du 1 octobre 2022 au 30 septembre 2023

# Swiss Positive Fund

## TABLE DES MATIÈRES

ORGANISATION	3
COMMENTAIRES DE MARCHÉ	6
COMPTE DE FORTUNE À LA VALEUR VÉNALE	9
COMPTE DE RÉSULTATS	10
UTILISATION DU RÉSULTAT	11
PARTS EN CIRCULATION ET VARIATION DE LA FORTUNE NETTE DU FONDS	12
INFORMATIONS CONCERNANT LES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS	13
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	14
INVENTAIRE DE FORTUNE	15
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	17

# Swiss Positive Fund

## ORGANISATION

<b>Direction de fonds de placement</b>	FundPartner Solutions (Suisse) SA Route des Acacias 60, CH-1211 Genève 73 Téléphone +41 (0) 58 323 37 77																						
<b>Banque dépositaire</b>	Banque Pictet & Cie SA Route des Acacias 60, CH-1211 Genève 73 Téléphone +41 (0) 58 323 23 23																						
<b>Gestionnaire</b>	de Pury Pictet Turrettini & Cie SA, Genève Rue de la Corratierie 12, CH-1204 Genève																						
<b>Délégation de l'exploitation du système informatique et du calcul de la valeur nette d'inventaire ("VNI")</b>	FundPartner Solutions (Europe) SA, Luxembourg																						
<b>Délégation du traitement des ordres de souscription et de rachat</b>	FundPartner Solutions (Europe) SA, Luxembourg																						
<b>Distributeur</b>	de Pury Pictet Turrettini & Cie SA, Genève																						
<b>Société d'audit</b>	PricewaterhouseCoopers SA Avenue Giuseppe-Motta 50, CH-1202 Genève																						
<b>Objectif de placement</b>	L'objectif de placement du compartiment "Swiss Positive Fund - Physical Gold" consiste à obtenir une appréciation du capital à long terme en reflétant le rendement à long terme de l'or physique par le biais d'un véhicule exposé principalement en direct en Or Physique Responsable au bénéfice de labels tel que décrit dans la section 1.10.3. du contrat de fonds.																						
<b>Forme juridique</b>	Fonds de placement contractuel de droit suisse de la catégorie "Autres fonds en placements traditionnels" à compartiments.  Dernier contrat de fonds de placement entré en vigueur le 10 février 2023 approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) le 8 février 2023.																						
<b>Codes ISIN et Date de lancement</b>	<table><thead><tr><th>Compartiment</th><th>Classe</th><th>Devise</th><th>Code ISIN</th><th>Date de Lancement</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="4">Swiss Positive Fund - Physical Gold</td><td>-B1-</td><td>CHF</td><td>CH1137723222</td><td>27/10/2021</td></tr><tr><td>-B2-</td><td>EUR</td><td>CH1137723925</td><td>27/10/2021</td></tr><tr><td>-B3-</td><td>USD</td><td>CH1137874280</td><td>27/10/2021</td></tr><tr><td>-Z1-</td><td>CHF</td><td>CH1140318077</td><td>22/05/2023</td></tr></tbody></table>	Compartiment	Classe	Devise	Code ISIN	Date de Lancement	Swiss Positive Fund - Physical Gold	-B1-	CHF	CH1137723222	27/10/2021	-B2-	EUR	CH1137723925	27/10/2021	-B3-	USD	CH1137874280	27/10/2021	-Z1-	CHF	CH1140318077	22/05/2023
Compartiment	Classe	Devise	Code ISIN	Date de Lancement																			
Swiss Positive Fund - Physical Gold	-B1-	CHF	CH1137723222	27/10/2021																			
	-B2-	EUR	CH1137723925	27/10/2021																			
	-B3-	USD	CH1137874280	27/10/2021																			
	-Z1-	CHF	CH1140318077	22/05/2023																			

# Swiss Positive Fund

## ORGANISATION (suite)

### Détails des parts

B1 : classe de parts en CHF, dont les revenus nets sont réinvestis, est ouverte aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 LPCC, avec un minimum de souscription à CHF 10,000.

B2 : classe de parts en EUR, dont les revenus nets sont réinvestis, est ouverte aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 LPCC, avec un minimum de souscription à EUR 10,000.

B3 : classe de parts en USD, dont les revenus nets sont réinvestis, est ouverte aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 LPCC, avec un minimum de souscription à USD 10,000.

Z1 : classe de parts en CHF, dont les revenus nets sont réinvestis, est ouverte aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 LPCC, qui ont conclu un contrat de service avec une entité du groupe de Pury Pictet Turrettini & Cie SA, avec un minimum de souscription à CHF 10,000,000.

### Monnaie de référence

USD

### Utilisation du résultat

Le bénéfice net du fonds est réinvesti annuellement dans la fortune du fonds, au plus tard quatre mois après la clôture de l'exercice. La direction du fonds peut également décider de procéder à des thésaurisations intermédiaires des revenus. Demeurent réservés d'éventuels impôts et taxes frappant le réinvestissement.

### Fiscalité

Le revenu net retenu par le fonds de placement et réinvesti est assujéti à l'impôt fédéral anticipé de 35%.

### Rémunérations

#### Commissions et frais à la charge de l'investisseur (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Lors de l'émission de parts, une commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger, représentant conjointement 1% au maximum de la valeur nette d'inventaire, peut être débitée à l'investisseur.

Lors du rachat de parts, une commission de rachat peut être débitée à l'investisseur en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger, représentant conjointement 1% au maximum de la valeur nette d'inventaire, peut être débitée à l'investisseur.

#### Commissions et frais à la charge du fonds (extrait du § 19 du contrat de fonds)

##### a. Commissions de la direction du fonds :

La commission de la direction se compose des éléments suivants

- pour l'administration de chaque compartiment du fonds, la direction du fonds prélève une commission annuelle de maximum 0.15 % de la valeur d'inventaire de la fortune du compartiment, qui est débité sur la fortune du fonds prorata temporis lors de chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et versée à la fin de chaque trimestre. Le taux effectivement appliqué est mentionné dans les rapports annuels et semestriels.

- pour la gestion ainsi que pour la commercialisation des compartiments, la direction du fonds prélève une commission pour les classes de part selon les taux donnés ci-après. Lorsque la gestion de la fortune d'un compartiment ou la distribution est déléguée à un gestionnaire de placement collectif ou un distributeur, la commission peut être mise à la charge du compartiment concerné et payée directement audit gestionnaire de placement collectif ou distributeur. Le taux effectivement appliqué est mentionné dans les rapports annuels et semestriels. Pour les porteurs des classes de parts "Z", les commissions de gestion leur sont directement facturées selon contrat avec chaque investisseur.

# Swiss Positive Fund

## ORGANISATION (suite)

Compartiment	Classe	Commission de gestion maximale
Swiss Positive Fund - Physical Gold	-B1-	0.40%
	-B2-	0.40%
	-B3-	0.40%
	-Z1-	0.00%

### b. Commissions de la banque dépositaire :

Pour les tâches de banque dépositaire telle que la conservation de la fortune des compartiments, le trafic de paiement et les autres tâches mentionnées au § 4, la banque dépositaire prélève une commission annuelle maximale de 0.30 % de la valeur d'inventaire de la fortune du compartiment, qui est débitée sur la fortune du fonds prorata temporis lors de chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et versée à la fin de chaque trimestre. Le taux effectivement appliqué figure dans les rapports annuels et semestriels.

<b>Restrictions</b>	Les parts ne peuvent être offertes, vendues ou livrées aux Etats-Unis ou à des citoyens des Etats-Unis.
<b>Lieu d'enregistrement</b>	Suisse
<b>Publications</b>	Swiss Fund Data SA ( <a href="http://www.swissfunddata.ch">www.swissfunddata.ch</a> )

# Swiss Positive Fund

## COMMENTAIRES DE MARCHÉ

### Marchés financiers mondiaux

On s'en souvient, l'année 2022 s'est avérée être une année hors norme pour les investisseurs qui ont rarement été confrontés à pareil enchaînement d'événements lourds de conséquences : une guerre aux portes de l'Europe, la résurgence de la pandémie en Chine, l'envolée de l'inflation dans les économies occidentales et le resserrement monétaire particulièrement violent de la part des banques centrales. Sur le plan boursier, la majorité des actifs ont subi d'importantes baisses en 2022 : pour la première fois depuis les années 30, les deux principales classes d'actifs, les actions et les obligations, sont entrées simultanément en "bear market" en perdant plus de 20% depuis leurs points hauts.

Les trois premiers mois de l'année 2023 ont vu d'importants retournements de tendance en termes de scénario macroéconomique. Alors que les risques d'une récession prochaine aux États-Unis avaient augmenté en janvier, la croissance et l'inflation ont surpris positivement en février avant que les prémices d'une crise bancaire ne viennent remettre en question les perspectives de hausses de taux en fin de trimestre. Les principales classes d'actifs ont alors connu une hausse de la volatilité (la plus notable ayant été la chute du rendement des bons du trésor américain à 2 ans de 5,1% à 3,6%) mais ont néanmoins terminé ce premier trimestre dans le vert.

Le 2ème trimestre a été caractérisé par une dégradation des indicateurs d'activité, en particulier en Europe et en Chine, et une poursuite de la désinflation, quoique à un rythme plus faible qu'attendu, incitant les banques centrales à maintenir un ton très ferme dans leur lutte pour faire baisser les prix à la consommation. Les principales classes d'actifs ont connu un trimestre assez calme, à l'exception des actions technologiques américaines qui ont profité de l'engouement autour de l'intelligence artificielle.

Néanmoins, la nervosité s'est à nouveau emparée des marchés boursiers au 3ème trimestre 2023 avec le retournement de plusieurs tendances qui prévalaient jusqu'alors. Les rendements obligataires ont étonnamment repris le chemin de la hausse mettant sous pression les marchés des actions, en particulier les segments plus sensibles à l'évolution des taux d'intérêt. Alors que l'appétit pour le risque était encore élevé fin juillet, les indicateurs de sentiment se sont retournés pour retrouver des niveaux particulièrement déprimés en septembre. Sur le plan macroéconomique, l'activité est restée particulièrement solide aux États-Unis alors que l'Europe et la Chine ralentissent et que l'inflation poursuit sa décrue, mais ceci n'a pas aidé les investisseurs qui ont senti le spectre de 2022 planer à nouveau sur les marchés.

### Prix de l'or

Entre le 31 mars 2022 et le 29 septembre 2023, le prix de l'or est passé de 1'942.15 US\$/oz à 1'848.63 US\$/oz, soit une baisse de 4.82%.

L'augmentation des taux d'intérêt réels américains et la force du dollar ont vraisemblablement limité la hausse du cours en 2023.

Le fonds Swiss Positive Fund - Physical Gold a été lancé le 27 octobre 2021 avec une VNI de 100, alors que l'or avait un cours de fixing de 1'803.50 US\$/oz. La VNI du fonds au 30 septembre 2023 (classe B3) se trouve à 102.71.

### Allocation d'actifs

Le fonds Swiss Positive Fund - Physical Gold s'inscrit dans une démarche éthique reposant sur l'origine responsable de l'or basée sur la traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement et la transformation du minerai dans des conditions contrôlées.

Les mines d'or choisies par le fonds répondent à des critères d'exploitation responsable et suivent les règles ESG les plus strictes. Outre les mines industrielles membres du World Gold Council, le fonds s'approvisionne auprès de mines artisanales validées par Swiss Better Gold, générant un impact positif et mesurable sur les populations locales.

# Swiss Positive Fund

## COMMENTAIRES DE MARCHÉ (suite)

Le portefeuille du fonds est principalement composé d'or portant les labels suivants :

### 1. Lingots certifiés Swiss Better Gold

L'initiative Swiss Better Gold est un partenariat public-privé entre le Secrétariat d'Etat à l'économie suisse ("SECO") et la Swiss Better Gold Association ("SBG"). Elle établit des normes avancées pour une exploitation minière durable. En tant que gestionnaire du Fonds, PPT a décidé de s'approvisionner, pour une part importante du portefeuille du Fonds, en or extrait de mines artisanales certifiées par la SBG, dans le cadre de la Swiss Better Gold Initiative.

Les missions principales du SBG sont de soutenir les mines artisanales et à petite échelle ("ASM") en fournissant une assistance technique, notamment des programmes de sensibilisation à la santé et à la sécurité, des formations sur la manipulation sûre des substances dangereuses (y compris les explosifs et le mercure), des conseils techniques sur la gestion des déchets et des résidus, l'introduction de technologies propres (production sans mercure ou avec mercure recyclé), le renforcement des capacités organisationnelles et de la gestion générale.

Au 30 septembre 2023, environ 42% des actifs du fonds sont investis dans des lingots certifiés Swiss Better Gold.

### 2. Lingots d'or certifiés Provenance

MKS PAMP a créé le label Provenance afin d'offrir un sourcing rigoureux grâce à un processus de production dédié et séparé couplé à un système de traçabilité unique. La technologie Provenance intègre dans chaque lingot d'or un enregistrement de chaque étape de la chaîne de valeur (incluant l'approvisionnement et la production). Le label Provenance est exclusivement attribué par MKS-PAMP à l'or provenant de mines remplissant des critères d'approvisionnement éthiques supplémentaires définis par le groupe MKS-PAMP.

Au 30 septembre 2023, environ 57% des actifs du fonds - en plus des lingots certifiés Swiss Better Gold - sont investis dans des lingots d'or certifiés Provenance.

### 3. LBMA Good Delivery gold - RG 8 et plus

La LBMA est une association commerciale internationale, représentant le marché mondial des lingots d'or et couvrant un certain nombre de domaines, parmi lesquels les normes de raffinage et de qualité ainsi que le développement de « bonnes pratiques » d'approvisionnement responsable. Ce programme d'approvisionnement responsable suit le cadre de la due diligence en cinq étapes définies dans les lignes directrices de l'OCDE et exige des raffineurs qu'ils démontrent leurs efforts pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les violations des droits de l'homme, et qu'ils respectent l'environnement au niveau mondial.

Les lingots "Provenance Gold" et "Swiss Better Gold", telles que définies ci-dessus, sont fabriquées avec des barres Good Delivery LBMA.

Au 30 septembre 2023, moins de 1% des actifs du fonds - en plus des lingots certifiés Swiss Better Gold et Provenance - sont investis dans des lingots certifiés LBMA Good Delivery gold - Responsible guidance 8 et plus.

Depuis le lancement du fonds, nous avons considérablement augmenté la quantité d'or provenant de mines artisanales et à petite échelle au sein du fonds avec une pondération qui se monte désormais à 42%.

La répartition globale des actifs au 30 septembre 2023 est conforme au prospectus du fonds.

## Impact positif

### Swiss Better Gold

Après le lancement officiel de la troisième phase de l'initiative Swiss Better Gold par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et la Swiss Better Gold Association (SBG) en 2021, les experts sur le terrain multiplient les actions en faveur du climat, de l'égalité des sexes et de l'amélioration de la diffusion des connaissances. Le rapport d'impact 2022 de Swiss Better Gold détaille ces initiatives.

# Swiss Positive Fund

## COMMENTAIRES DE MARCHÉ (suite)

### Swiss Working Group on Responsible ASGM

Nous avons rejoint en 2022 un nouveau groupe de travail suisse sur les mines d'or artisanales. Ce groupe vise avant tout à produire un ensemble de propositions concrètes pour faciliter et augmenter la quantité d'or des producteurs artisanaux accrédités et augmenter la part d'or artisanal accrédité ou certifié dans l'approvisionnement total d'or de l'industrie horlogère, de la bijouterie, et de la finance.

### Rapport d'impact SPGF

En mars 2023, l'équipe de gestion du fonds a publié le rapport d'impact 2022 du Swiss Positive Fund - Physical Gold. Ce document met en évidence les activités et l'impact du fonds. Ce document peut être demandé par tout investisseur du fonds.

### Perspectives 2023-2024

Le prix de l'or pourrait bénéficier dans les prochains trimestres de la force actuelle du marché de l'or physique. La demande pour le métal précieux a dépassé les données historiques de ces 55 dernières années et les importants achats d'or par les banques centrales, en vue de diversifier leurs réserves, devraient se poursuivre pendant plusieurs années. La fin prévisible des hausses de taux d'intérêt aux Etats-Unis, ainsi que le sous-investissement cyclique dans la filière aurifère, pourraient également contribuer positivement à la performance du prix de l'or.

La relative contre-performance de l'or durant les trois premiers trimestres de 2023 est vraisemblablement liée à la hausse significative des taux d'intérêt nominaux et réels en USD. Cela a conduit à de fortes ventes d'ETF sur l'or et à l'accumulation de positions courtes spéculatives, l'or corrigeant malgré les achats importants des banques centrales.

Compte tenu du ralentissement économique prévisible et de la stabilisation des chiffres de l'inflation, nous ne considérons pas les évolutions récentes comme durables. Une pause dans le cycle de hausse des taux de la Fed aurait probablement un impact à la fois sur les rendements des obligations d'État américaines et sur le dollar, atténuant les deux principaux facteurs négatifs pour l'or.



# Swiss Positive Fund - Physical Gold

## COMPTE DE FORTUNE À LA VALEUR VÉNALE

	30.09.2023	30.09.2022
	USD	USD
Avoirs en banque, y compris les placements fiduciaires auprès de banques tierces, divisés en:		
- Avoirs à vue	3,461.67	26,900.14
Valeurs mobilières, y compris les valeurs mobilières prêtées et mises en pension, divisées en:		
- Parts d'autres placements collectifs	263,808.82	547,290.64
Métaux précieux	53,581,207.45	37,833,967.21
<b>FORTUNE TOTALE DU COMPARTIMENT</b>	<b>53,848,477.94</b>	<b>38,408,157.99</b>
<b>Dont à déduire:</b>		
- Engagements en banque	3,023.51	-
- Autres engagements	93,171.31	72,439.02
<b>FORTUNE NETTE DU FONDS</b>	<b>53,752,283.12</b>	<b>38,335,718.97</b>
<b>Nombre de parts en circulation</b>		
Parts -B1-	173,395.47	159,590.00
Parts -B2-	142,824.79	111,846.79
Parts -B3-	100,329.69	111,419.33
Parts -Z1- *	66,610.59	N/A
<b>Valeur nette d'inventaire par part (en devise de la classe)</b>		
Parts -B1 CHF-	102.41	99.08
Parts -B2 EUR-	112.49	109.32
Parts -B3 USD-	102.71	92.36
Parts -Z1 CHF- *	96.48	N/A

\* Lancement de la classe -Z1- le 22 mai 2023

# Swiss Positive Fund - Physical Gold

## COMPTE DE RÉSULTATS

	01.10.2022 30.09.2023	27.10.2021 30.09.2022
	USD	USD
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	-33,642.45	-56,279.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>-33,642.45</b>	<b>-56,279.00</b>
<b>Dont à déduire:</b>		
Intérêts négatifs (position long)	-	188.50
Intérêts passifs (position short)	2,401.30	386.76
Frais d'audit	14,791.02	13,045.47
Rémunérations réglementaires versées:		
- à la direction (1)	64,410.79	43,651.98
- à la banque dépositaire (2)	35,011.57	23,505.01
- au gestionnaire (3)		
Parts -B1 CHF-	76,924.13	59,027.33
Parts -B2 EUR-	67,412.58	41,897.29
Parts -B3 USD-	43,538.34	33,833.20
Autres charges	6,267.45	24,803.61
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	-32,732.60	-11,729.75
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>278,024.58</b>	<b>228,609.40</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-311,667.03</b>	<b>-284,888.40</b>
Gains et pertes en capitaux réalisés	393,837.99	-284,329.69
<b>RÉSULTAT RÉALISÉ</b>	<b>82,170.96</b>	<b>-569,218.09</b>
Gains et pertes en capitaux non réalisés (variation)	3,844,297.97	-3,236,336.26
<b>RÉSULTAT TOTAL</b>	<b>3,926,468.93</b>	<b>-3,805,554.35</b>
Résultat net par part (en devise de la classe):		
Parts -B1 CHF-	-0.67	-0.74
Parts -B2 EUR-	-0.74	-0.81
Parts -B3 USD-	-0.67	-0.69
Parts -Z1 CHF- **	-0.08	N/A

Taux effectif des rémunérations (en % de la valeur nette d'inventaire) :

	(1) à la direction		(2) à la banque dépositaire		(3) au gestionnaire	
	01.10.2022 30.09.2023	27.10.2021 30.09.2022*	01.10.2022 30.09.2023	27.10.2021 30.09.2022*	01.10.2022 30.09.2023	27.10.2021 30.09.2022*
Part -B1 CHF-	0.13%	0.13%	0.07%	0.07%	0.40%	0.40%
Part -B2 EUR-	0.13%	0.13%	0.07%	0.07%	0.40%	0.40%
Part -B3 USD-	0.13%	0.13%	0.07%	0.07%	0.40%	0.40%
Part -Z1 CHF- **	0.13%*	N/A	0.07%*	N/A	0.00%***	N/A

\* Taux annualisés

\*\* Lancement de la classe -Z1- le 22 mai 2023

\*\*\* Classe -Z1- : les commissions de gestion sont directement facturées à l'investisseur

# Swiss Positive Fund - Physical Gold

## UTILISATION DU RÉSULTAT

	30.09.2023	30.09.2022
	USD	USD
<b>Parts -B1 CHF-</b>		
Revenus nets de l'exercice	-126,948.18	-119,389.04
Couverture de la perte de l'exercice par virement aux gains et pertes de cours	126,948.18	119,389.04
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Parts -B2 EUR-</b>		
Revenus nets de l'exercice	-111,250.88	-89,021.66
Couverture de la perte de l'exercice par virement aux gains et pertes de cours	111,250.88	89,021.66
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Parts -B3 USD-</b>		
Revenus nets de l'exercice	-67,394.87	-76,477.70
Couverture de la perte de l'exercice par virement aux gains et pertes de cours	67,394.87	76,477.70
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Parts -Z1 CHF-</b>		
Revenus nets de la période	-6,073.08	N/A
Couverture de la perte de la période par virement aux gains et pertes de cours	6,073.08	N/A
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>0.00</b>	<b>N/A</b>



# Swiss Positive Fund - Physical Gold

## INFORMATIONS CONCERNANT LES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS

	30.09.2023 USD	30.09.2022 USD
<b>Fortune nette du compartiment</b>	53,752,283.12	38,335,718.97
<b>Valeur nette d'inventaire par part (en devise de la classe)</b>		
Parts -B1 CHF-	102.41	99.08
Parts -B2 EUR-	112.49	109.32
Parts -B3 USD-	102.71	92.36
Parts -Z1 CHF-	96.48	-
<b>Résultat réinvesti</b>		
Parts -B1 CHF-	-	-
Parts -B2 EUR-	-	-
Parts -B3 USD-	-	-
Parts -Z1 CHF-	-	-
	<b>Nombre de parts</b>	<b>Nombre de parts</b>
<b>Parts en circulation</b>		
Parts -B1-	173,395.47	159,590.00
Parts -B2-	142,824.79	111,846.79
Parts -B3-	100,329.69	111,419.33
Parts -Z1-	66,610.59	-

# Swiss Positive Fund - Physical Gold

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1) Instruments financiers dérivés	Aucun contrat d'instrument financier dérivé n'est ouvert à la date du bilan.		
2) Prêt de titres	La direction du fonds ne pratique pas d'opérations de prêt de valeurs mobilières ou de prêt de métaux précieux.		
3) Mises en pension	La direction du fonds n'effectue pas d'opérations de mise et prise en pension.		
4) Performance (%)	01.01.2023 30.09.2023	2022	Depuis le (*) lancement
Parts -B1 CHF-	1.60	1.29	1.25
Parts -B2 EUR-	3.56	6.29	6.31
Parts -B3 USD-	2.74	-0.25	1.40
Parts -Z1 CHF- (**)	-3.52	N/A	-3.52
	<i>(*) Performances annualisées.</i>		
	<i>(**) Lancement de la classe -Z1- le 22 mai 2023.</i>		
	Le prospectus du compartiment ne mentionne pas d'indice de référence, car l'objectif du compartiment n'est pas de surperformer un indice, mais de générer une performance absolue.		
	Les performances passées ne constituent pas une garantie quant aux performances futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat de parts.		
5) Total Expense Ratio (%)	01.10.2022 30.09.2023	27.10.2021 (*) 30.09.2022	
Parts -B1 CHF- (**)	0.64	0.71	
Parts -B2 EUR- (**)	0.64	0.71	
Parts -B3 USD- (**)	0.64	0.70	
Parts -Z1 CHF- (***)	0.22	N/A	
	<i>(*) TER annualisé.</i>		
	<i>(**) Lancement des classes -B1-, -B2- et -B3- le 27 octobre 2021.</i>		
	<i>(***) Lancement de la classe -Z1- le 22 mai 2023.</i>		
6) Informations concernant les accords relatifs aux soft commissions	La direction du fonds n'a conclu aucune convention concernant des soft commissions.		

# Swiss Positive Fund - Physical Gold

## INVENTAIRE DE FORTUNE AU 30.09.2023

Titres	Total au 30.09.2022	Achats	Ventes	Total au 30.09.2023	Devise	Valeur de marché (en USD)	% de la fortune totale du compartiment
<b>AVOIRS EN BANQUE</b>							
<b>- À VUE</b>							
CHF					CHF	2,609.22	0.00
EUR					EUR	852.45	0.00
<b>TOTAL AVOIRS À VUE</b>						<b>3,461.67</b>	<b>0.01</b>
<b>TOTAL AVOIRS EN BANQUE</b>						<b>3,461.67</b>	<b>0.01</b>
<b>ENGAGEMENTS EN BANQUE</b>							
USD					USD	-3,023.51	-0.01
<b>TOTAL ENGAGEMENTS EN BANQUE</b>						<b>-3,023.51</b>	<b>-0.01</b>
<b>PARTS D'AUTRES PLACEMENTS COLLECTIFS</b>							
<b>VALEURS MOBILIÈRES NEGOCIÉES SUR UN AUTRE MARCHÉ REGLEMENTÉ OUVERT AU PUBLIC</b>							
<b>SUISSE</b>							
PPMF CH-PHYSICAL GOLD I DY USD	3,370	43,559	45,473	1,456	USD	263,808.82	0.49
<b>TOTAL PARTS D'AUTRES PLACEMENTS COLLECTIFS</b>						<b>263,808.82</b>	<b>0.49</b>
<b>MÉTAUX PRÉCIEUX</b>							
GOLD(1 KG 999.9)PROV. PRETIUM	13,999	9,999	13,999	9,999	USD	602,642.43	1.12
GOLD(12.5KG 995 OR BST)PROV.NEWMT	0	24,569	0	24,569	USD	1,479,961.74	2.75
GOLD(12.5KG 995 OR BST)PROV.PRETIUM	186,175	1	36,188	149,988	USD	9,034,831.25	16.78
GOLD(1KG 999.9)PROV.NEWMT	213,979	143,986	30,998	326,967	USD	19,706,407.45	36.60
GR.GOLD(BAR 12.5KG 995 OR BEST)	12,533	0	12,533	0	USD	0.00	0.00
GR.GOLD(BAR 1KG 999.9)SBGA PAMP	270,973	150,987	50,997	370,963	USD	22,757,364.58	42.26
<b>TOTAL MÉTAUX PRECIEUX</b>						<b>53,581,207.45</b>	<b>99.50</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>							
Titres	Achats	Devise	Ventes	Devise	Valeur de marché (en USD)	% de la fortune totale du compartiment	
<b>OPERATIONS DE CHANGE A TERME</b>							
FX-SW 22.11.2022-28.11.2022	66,750.68	USD	64,926.00	EUR	0.00	0.00	
FX-SW 22.12.2022-28.12.2022	870,227.75	CHF	940,000.00	USD	0.00	0.00	
FX-SW 22.12.2022-28.12.2022	150,000.00	CHF	152,476.73	EUR	0.00	0.00	
FX-SW 06.04.2023-13.04.2023	43,602.43	USD	40,000.00	EUR	0.00	0.00	
FX-SW 26.04.2023-02.05.2023	33,151.94	USD	30,000.00	EUR	0.00	0.00	
FX-SW 26.04.2023-02.05.2023	180,021.73	USD	160,000.00	CHF	0.00	0.00	
FX-SW 25.05.2023-31.05.2023	10,289.59	EUR	10,000.00	CHF	0.00	0.00	
FX-SW 26.05.2023-01.06.2023	276,781.09	USD	250,000.00	CHF	0.00	0.00	
FX-SW 14.06.2023-20.06.2023	94,713.54	USD	85,000.00	CHF	0.00	0.00	
FX-SW 29.06.2023-05.07.2023	50,000.00	CHF	55,667.29	USD	0.00	0.00	
FX-SW 28.07.2023-03.08.2023	81,000.00	EUR	88,899.60	USD	0.00	0.00	
<b>TOTAL OPERATIONS DE CHANGE A TERME</b>					<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.

Les ventes englobent les transactions suivantes: échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, ventes, etc.

# Swiss Positive Fund - Physical Gold

## INVENTAIRE DE FORTUNE AU 30.09.2023

### RÉPARTITION DES PLACEMENTS DANS LES TROIS CATÉGORIES D'ÉVALUATION SUIVANTES

	Valeur de marché (en USD)	% de la fortune totale du compartiment
(a)	53,845,016.27	99.99
(b)	0.00	0.00
(c)	0.00	0.00

(a) placements cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ouvert au public, évalués au prix payé selon les cours du marché principal (art. 88, al. 1, LPCC)

(b) placements pour lesquels aucun cours selon la let. a n'est disponible, évalués selon des paramètres observables sur le marché

(c) placements qui, en raison de paramètres non observables sur le marché, sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché

DEVISES	COURS
CHF	1.093135
EUR	1.058751

Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.

Les ventes englobent les transactions suivantes: échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, ventes, etc.



# Swiss Positive Fund

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### Calcul de la valeur nette d'inventaire ("VNI")

La VNI d'un compartiment et la quote-part des différentes classes est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment correspondant. Elle est arrondie à la seconde décimale. Il n'est pas effectué de calcul de la VNI dudit compartiment les jours où les bourses ou les marchés des principaux pays de placement du compartiment sont fermés (par exemple jours bancaires et boursiers fériés).

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts sont évalués à leur prix de rachat ou à la VNI. S'ils sont régulièrement négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer conformément au paragraphe précédent.

La valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation de tels placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée aux nouveaux rendements du marché. En l'absence de cours actuel du marché, on se réfère normalement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

La valeur de l'or physique est évaluée sur la base des cours au fixing LBMA de 15 heures (GMT) à Londres.

La valeur de l'or éthique est reflétée par une prime exprimée en pourcents sur la valeur actuelle de Standard Gold.

La valeur de la prime est le reflet de 3 facteurs principaux :

- coûts de fabrication tels que la fonte, le raffinage et l'échantillonnage
- primes sociales et environnementales payées
- équilibre entre offre/demande sur le marché de l'or éthique

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité de l'établissement, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La VNI de la part d'une classe d'un compartiment résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune de ce compartiment revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du compartiment attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Elle est arrondie à 0.01 de l'unité de compte du compartiment.

Les quotes-parts à la valeur vénale de la fortune nette d'un compartiment (fortune du compartiment moins les engagements) revenant aux différentes classes de parts sont définies la première fois lors de la première émission de plusieurs classes de parts (lorsque celle-ci intervient en même temps) ou lors de la première émission d'une autre classe sur la base des résultats entrant pour chaque classe de parts dans le compartiment. La quote-part fait l'objet d'un nouveau calcul lors des événements suivants:

- a) lors de l'émission et du rachat de parts;
- b) à la date de référence de distribution, si (i) de telles distributions ne reviennent qu'à différentes classes de parts (classes de distribution) ou si (ii) les distributions aux différentes classes de parts

# Swiss Positive Fund

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

sont différentes en pour cent de leur VNI ou si (iii) des commissions ou des frais différents sont appliqués aux distributions des différentes classes de parts en pour cent de la distribution;

c) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution d'engagements (y compris les frais et commissions échus ou courus) aux différentes classes de parts, pour autant que les engagements des différentes classes de parts exprimés en pour cent de leur VNI soient différents, à savoir lorsque (i) des taux de commission différents sont appliqués pour les différentes classes ou si (ii) des charges de frais spécifiques aux classes de parts sont imputées;

d) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution de produits ou de gains en capital aux différentes classes de parts, pour autant que les produits ou gains en capital résultent de transactions intervenant seulement en faveur d'une classe ou de plusieurs classes de parts, mais toutefois pas proportionnellement à leur quote-part dans la fortune nette du compartiment.

### Emission et rachat de parts

Les parts des compartiments sont émises ou rachetées quotidiennement. Il n'est pas effectué d'émission ou de rachat les jours fériés suisses (Pâques, Pentecôte, Noël, Nouvel An, Fête nationale, etc.) ainsi que les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placements d'un compartiment sont fermées ou encore en présence de circonstances exceptionnelles au sens du §17, chiffre 5 du contrat de fonds.

Les demandes de souscriptions et de rachat qui entrent auprès de la banque dépositaire chaque jour ouvrable bancaire jusqu'à 11:00 heures au plus tard (jour de passation de l'ordre) sont calculées le jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation) sur la base de la valeur d'inventaire calculée ce jour-là. La VNI prise pour le décompte n'est donc pas encore connue au moment de la passation d'ordre (Forward Pricing). Le calcul a lieu le jour d'évaluation sur la base des cours de clôture du jour de passation de l'ordre.

La date valeur du versement en espèce intervient 2 jours ouvrables bancaires après le jour d'évaluation.

### Utilisation des instruments financiers dérivés

La direction du fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés. Elle veille à ce que l'utilisation de dérivés ne conduise pas, par son effet économique, y compris lors de circonstances de marché extraordinaires, à une divergence par rapport aux objectifs de placement tels qu'ils ressortent du présent contrat de fonds et dans le prospectus ou à une modification des caractéristiques de placement du fonds. De plus, les sous-jacents des dérivés utilisés doivent être admis comme placements pour le compartiment concerné conformément au contrat de fonds.

Les dérivés ne peuvent être utilisés en relation avec des placements collectifs de capitaux qu'à des fins de couverture du risque de change. Demeure réservée la couverture des risques de marché, de taux et de crédit liés aux placements collectifs de capitaux, pour autant que lesdits risques soient clairement définis et mesurables.

### Instruments financiers dérivés

Le risque est mesuré au moyen de l'approche Commitment II. La somme des engagements en dérivés des compartiments ne doit pas être supérieure à 100% de la fortune nette du fonds et la somme globale des engagements ne doit pas dépasser 200% de la fortune nette du fonds. Compte tenu de la possibilité de recourir temporairement à des crédits jusqu'à concurrence de 25% de la fortune nette du fonds conformément au paragraphe 13 chiffre 2 du contrat de fonds, la somme globale des engagements d'un compartiment peut donc atteindre 225 % au plus de la fortune nette du fonds. Le calcul de l'engagement total s'effectue conformément à l'art. 35 OPC-FINMA.

# Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

à l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds FundPartner Solutions (Suisse) SA, Carouge

## Rapport abrégé sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement Swiss Positive Fund avec le compartiment

- Swiss Positive Fund – Physical Gold

comprenant le compte de fortune au 30 septembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2  
Téléphone : +41 58 792 91 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

## Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Marc-Olivier Cadoche  
Expert-réviser agréé  
Auditeur responsable

Benjamin Hamel

Genève, 30 novembre 2023